

**Délibération 12/2025****COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY**
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 31 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le dix-neuf mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur. Jacques RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Jacques RIVIERE, Fan LAVOISÉ, Anthony TORNIL, Corinne COURCIER, Stéphane BRULARD, Carole MACHARES, Béatrice MARAND, Christophe REFFIENNA.

Absents excusés : Mélodie LEGALLOIS pouvoir à Stéphane BRULARD, José PEREIRA

Absents non excusés : Ronan LE GALL DU TERTRE, Yvon PERROT,

Secrétaire de séance : Anthony TORNIL

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Monsieur Anthony TORNIL a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 10 janvier 2025.

OBJET : Subventions municipales aux associations communales

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire,

Vu le code général des collectivités locales

Vu les propositions de la municipalité, dans le cadre du budget primitif 2024

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la commune,

FIXE Pour 2024 la répartition des subventions aux diverses associations et organismes d'intérêt local suivants :

Association	Montant subvention 2024
ASLAC	315 €
Coopérative scolaire	200 €
ADASASC	414 €
Fonds d'aide aux jeunes	207 €

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le



ID : 028-212800148-20250331-122025-DE

AVIEL	45 €
Prévention routière	67 €
SPDA	90 €
Comité des fêtes	3 150 €
CAUE	72 €
Fondation du patrimoine	55 €
Faites du sport	135 €
FSL	60 €
Association des Maires	350 €
Tréon Loisirs	322 €
Total	5 482 €

Il sera demandé aux associations, pour qu'elle puisse bénéficier de cette subvention, le bilan financier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, a voté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jacques RIVIERE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous/Préfecture le : 31/03/2025
Et publication ou notification du : 31/03/2025

AUNAY SOUS CRECY, le 31/03/2025

